

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 13	<u>Pour</u> : 13+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 18 octobre à 20 heures 30, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 12 octobre 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	<i>Absent Procuration</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Franck MATHIS (procuration à M. Bernard BAZINET), Vincent MARENDA

ABSENTS:

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2021-39 Demande de subvention pour la classe de maternelle : versement à l'Amicale Laïque

Monsieur le Maire informe que l'enseignante de la classe maternelle a inscrit sa classe pour un projet artistique mené par l'AGEEM (Association des Enseignants d'Ecoles Maternelles).

Une artiste céramiste interviendra dans la classe 3 fois dans l'année.

Ce projet dont le coût s'élève à 360 € devait être entièrement financé par l'AGEEM (sauf le matériel demandé à l'Amicale laïque: 150 euros)

Mais l'AGEEM n'a pas obtenu la subvention du réseau CANOPE.

Par conséquent, pour mener à bien ce projet, l'enseignante sollicite une participation de la commune à hauteur de 200 €.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme à l'Amicale Laïque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de verser à l'association de l'Amicale Laïque de l'école la somme de 200 €.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 20 octobre 2021

Au registre sont les signatures

Le Maire

M. Bernard BAZINET

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 21 octobre 2021